



PROCES VERBAL
N° 32/CNCMP/2014
DU 06/08

L'an deux mille quatorze et le mercredi six août à treize heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°/- *Examen* des projets de marchés suivants :

1. achèvement des travaux de construction d'un stade de 1000 places à Néma ;
2. construction des bureaux et logements de 09 Moughataa de Nouakchott ;
3. extension des bureaux des Wali et construction des résidences des wali et des sièges de la délégation régionale du MHUAT (lot 5 et 6), *réf lettre n°196/CPMP/SI* reçue le 31 juillet 2014.

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations.

**COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET
INDUSTRIES EXTRACTIVES**

2°/- *Examen* du PPM actualisé de la SOMAGAZ pour l'année 2014, *réf lettre n°1175/CMSSBIE* reçue le 04 Août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

3°-Examen du rapport d'évaluation des propositions techniques relatives à la « maîtrise d'œuvre du volet Assainissement du projet eau et assainissement dans cinq (05) wilayas du pays.

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations.

4°-Examen du rapport d'évaluation des propositions techniques relatives à la « maîtrise d'œuvre du volet Eau du projet eau et assainissement dans cinq (05) wilayas du pays, réf lettre n°1170/CMSSBIE reçue le 30 juillet 2014.

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

5°- Examen du PPM révisé de l'agence TADAMOUN pour l'année 2014, réf lettre n°472/CPMP/SsouV reçue le 30 juillet 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

6°- Examen du complément d'informations pour approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de trois (03) véhicules et d'un camion de lutte contre les incendies.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant les attributions suivantes :

- lot 1 : acquisition de trois (03) véhicules Standard 4X4 à SOMACOTRI pour un montant de 54.000.000 UM TTC et un délai de livraison d trois (03) mois ;
- lot 2 : acquisition d'un camion de lutte contre les incendies à SOMACOTRI pour un montant de 64.000.000 UM TTC et un délai de livraison de trois (03) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

7°- Examen du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives au développement des modèles de coûts pour la détermination des coûts et tarifs de l'interconnexion fixe et mobile, de la bande passante nationale et internationale, des services d'accès et de partage des infrastructures passives et actives , réf lettre n°383/CPMP/SS reçue le 23 juillet 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

8°/- Examen du DAO relatif aux travaux de construction des tronçons du Back bone national, réf lettre n°396/CPMP/SS reçue le 31 juillet 2014.

Décision

Ce point est reporté pour prendre en considération les observations en annexe de l'extrait de décisions.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

9°/-Examen de la demande de dérogation pour le recours à la procédure d'entente directe du marché relatif à l'acquisition d'un amplificateur Haute Puissance (HPA) au profit de la TDM, réf lettre n°185/CPMP/SACC reçue le 17 juillet 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec la société Actica Sodielec pour un montant de 42.500 Euro HT et un délai de livraison de 150 jours.

10°/-Examen du PPM du Ministère de la culture et des Sports, réf lettre n°191/CPMP/SACC reçue le 31 juillet 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

11°/-Examen de l'avis à manifestation d'intérêt international relatif à la sélection d'un bureau pour l'étude pour la réalisation de l'AEP d'Aioun à partir de la nappe du Dhar, réf lettre n°500/CPMP/SNDE reçue le 03 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avis à manifestation d'intérêt sous réserve de prendre en considération les observations en annexe de l'extrait de décisions et de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

12°/-Examen du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition et l'installation d'une usine de triage de semences et accessoires au profit de la filière semence, réf lettre n°402/CPMP/Sr reçue le 30 juillet 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation aux motifs cités dans l'extrait de décisions.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

13°/- Examen du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture d'équipements aux communes éligibles au PNNIDLE, réf lettre n°01333/CPMP/Sr reçue le 30 juillet 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

14°/- Examen du DAO relatif à la construction de la Faculté des Sciences, Juridiques et Economiques, de la résidence des filles, du restaurant universitaire, de la mosquée et du commerce, réf lettre n°099/CPMP/DPEF reçue le 27 juillet 2014

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement du dit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Abderrahmane Abdoul



Ousmane Amadou

Raifa Mint Kassim